

ANNEXE C – MONTANTS D'EXONÉRATION DES DROITS DE SCOLARITÉ

A. Études de premier cycle

Sessions d'automne et d'hiver

- Médecine dentaire : 348 \$ (droits de scolarité et frais afférents inclus)
- Tous les autres secteurs : 21 \$ le crédit, jusqu'à concurrence de 252 \$, pour les droits de scolarité, plus 4 \$ le crédit, jusqu'à concurrence de 48 \$, pour les frais afférents
- Programme spécial de français aux non-francophones: réglementation particulière

Session d'été

- Tous les secteurs : 21 \$ le crédit, jusqu'à concurrence de 252 \$, pour les droits de scolarité, plus 2 \$ le crédit, jusqu'à concurrence de 24 \$, pour les frais afférents
- Programme spécial de français aux non-francophones : réglementation particulière

B. Études de deuxième et troisième cycles

Sessions d'automne et d'hiver

- Tous les secteurs : 10 \$ le crédit, sans maximum, pour les droits de scolarité, plus 4 \$ le crédit, jusqu'à concurrence de 48 \$, pour les frais afférents

Session d'été

- Tous les secteurs : 10 \$ le crédit, sans maximum, pour les droits de scolarité, plus 2 \$ le crédit, jusqu'à concurrence de 24 \$, pour les frais afférents
- Poursuite de la recherche : 20 \$ par session

C. Étudiante ou étudiant en scolarité préparatoire, étudiante ou étudiant libre et auditeur

Sessions d'automne et d'hiver

- Tous les secteurs : 21 \$ le crédit, jusqu'à concurrence de 252 \$, pour les droits de scolarité, plus 4 \$ le crédit, jusqu'à concurrence de 48 \$, pour les frais afférents

Session d'été

- Tous les secteurs : 21 \$ le crédit, jusqu'à concurrence de 252 \$, pour les droits de scolarité, plus 2 \$ le crédit, jusqu'à concurrence de 24 \$, pour les frais afférents